



N°10

la GAZETTE

de Val Cenis



Août 2026

L'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Les projets en action

L'EDITO DU MAIRE

p. 2

UNE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

p. 4

Présentation de la nouvelle équipe
au service de Val Cenis

**DOSSIER - LES PROJETS DU NOUVEAU
MANDAT**

p. 6

Aquascenis, le logement permanent
à l'étude, le multi-accueil de Sollières,
la restauration du patrimoine religieux,
la rénovation de l'éclairage public

LE PLU ENTRE EN PHASE FINALE

p. 13

DOSSIER - LES FINANCES

p. 14

INFOS PRATIQUES

p. 18

Se chauffer au bois de nos forêts,
le loup et la protection des troupeaux,
le PCS et le DICRIM

VIE LOCALE

p. 19

Animaux curieux, la journée
de ramassage des déchets, nouveau
cinéma à l'Auditorium Laurent Gerra

TRIBUNE :

p. 21

Vivre la démocratie à Val Cenis

PORTRAIT

p. 21

ETAT-CIVIL

p. 22

ILS ENTREPRENNENT

p. 23





Jacques
Arnoux

L'EDITO DU MAIRE



Commune de
Val Cenis

66

*Chères Cenisvalliennes,
chers Cenisvaliens,*

**En 2027, Val-Cenis entre dans sa dixième année d'existence.
Dix années durant lesquelles les cinq villages historiques ont appris
à construire un avenir commun, tout en conservant leurs identités,
leurs traditions et leurs singularités.
Aujourd'hui, la commune est pleinement installée dans le paysage
institutionnel, touristique et économique.**

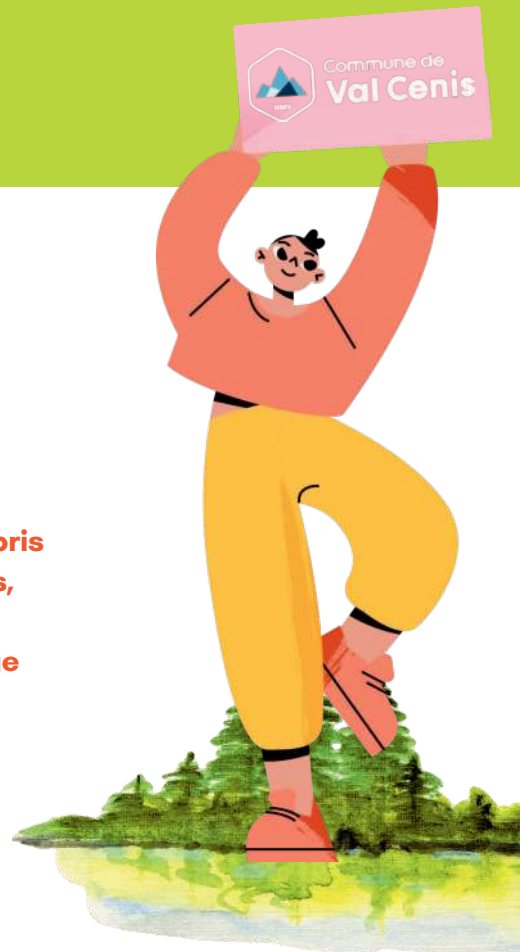
**Pourtant, un élément continue
de manquer : un gentilé commun
pour désigner ses habitants.**

Il est peut-être venu le temps de combler cette absence et de doter Val Cenis d'un nom fédérateur, symbole de notre appartenance à une même commune.

À titre de proposition, **nous suggérons les appellations Cenisvalliennes et Cenisvaliens.** Ce gentilé fait naturellement référence à Val Cenis tout en évoquant la vallée qui nous rassemble. Il est simple, harmonieux et porteur d'une identité commune, sans pour autant effacer les gentils des communes historiques, devenues « communes déléguées » qui continueront naturellement à faire partie de notre patrimoine local.

Il ne s'agit toutefois que d'une proposition. **Nous restons pleinement ouverts à d'autres suggestions qui pourraient émerger de la réflexion collective.** L'essentiel est que le futur gentilé soit celui dans lequel les habitants se reconnaîtront et qu'il puisse **fédérer l'ensemble de notre commune.**

Après dix années d'existence, il semble naturel que Val Cenis se dote enfin d'un nom pour désigner celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Alors, Cenisvalliennes et Cenisvaliens... **ou une autre proposition ?
À vous de nous le dire !**



**Le 15 mars 2026, vous avez choisi les femmes
et les hommes qui auront désormais la
responsabilité de préparer l'avenir de notre
commune, d'accompagner ses habitants au
quotidien et de répondre à leurs aspirations.**

En accordant près de 67 % des suffrages exprimés à la liste que j'avais l'honneur de conduire, vous lui avez confié une responsabilité importante et lui avez témoigné une confiance dont nous mesurons pleinement la portée.

Pour ma part, je serai naturellement le maire de tous les habitants, de chacun de nos villages, quel qu'ait été leur vote. Le premier devoir des élus républicains est de faire vivre la concorde.

Le nouveau Conseil municipal est désormais installé. Son équipe, en partie renouvelée et **plutôt jeune, est pleinement mobilisée pour agir à vos côtés**, au service de Val Cenis et de son avenir. Je vous invite à la découvrir dans la double page consacrée à la nouvelle municipalité.

L'été est une saison qui invite à prendre le temps. Le temps de profiter de nos paysages exceptionnels, de retrouver nos proches, de découvrir ou redécouvrir les richesses de notre territoire. C'est aussi le moment de mesurer le chemin parcouru et de préparer l'avenir.



Commune de
Val Cenis

Val Cenis est une commune singulière. Forte de ses villages, de son patrimoine, de son environnement préservé et de son dynamisme touristique, elle doit relever chaque jour le défi de concilier qualité de vie, attractivité et développement durable. C'est une responsabilité que nous assumons avec détermination.

Au fil des mois, notre équipe municipale poursuit **les projets engagés** : l'amélioration des équipements publics, l'entretien de notre patrimoine, la modernisation de nos réseaux, le soutien à nos associations, à nos commerces et à notre agriculture, sans oublier les actions destinées à favoriser le logement des habitants permanents et des travailleurs saisonniers.

Préparer l'avenir, c'est également accompagner les évolutions de notre station face aux **enjeux climatiques**, tout en préservant ce qui fait l'identité de Val Cenis. Notre ambition est claire : conserver une commune vivante toute l'année, accueillante pour ses visiteurs, attractive pour les familles et les jeunes actifs, et respectueuse de son environnement exceptionnel, au cœur de la Haute Maurienne.

C'est tout le sens des travaux engagés dans le cadre de l'élaboration de notre **futur Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, qui devrait être approuvé cet automne, dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) **définit les grandes orientations pour les années à venir.**

CE PROJET REPOSE SUR DEUX AMBITIONS MAJEURES :

1 La première consiste à préserver des villages vivants tout au long de l'année.

Pour y parvenir, nous devons favoriser la **création de logements** destinés à la population permanente et aux actifs, afin de répondre aux besoins de celles et ceux qui vivent et travaillent sur notre territoire. Nous poursuivrons également nos efforts pour conforter et diversifier l'activité touristique sur des saisons élargies, pour soutenir une agriculture dynamique et performante, capable d'adapter ses pratiques aux évolutions climatiques afin de préserver durablement ses productions et les paysages qu'elle façonne, et pour accompagner le développement des activités économiques qui contribuent à la vitalité de notre commune.

2 La seconde ambition est d'inscrire durablement Val Cenis dans la transition écologique.

Cela implique de **maîtriser la consommation d'espace** en luttant contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, de développer la production d'énergies renouvelables, de préserver nos ressources naturelles, nos paysages et notre exceptionnelle biodiversité, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à une évolution des mobilités et à des pratiques plus sobres.

Ces orientations traduisent une conviction forte : **préparer l'avenir de Val Cenis ne consiste pas à choisir entre développement et préservation**, mais à construire un modèle équilibré, capable de répondre aux attentes des générations d'aujourd'hui sans compromettre celles de demain. C'est cette vision que nous continuerons à porter, avec pragmatisme et ambition.



Notre réussite sera avant tout collective. Elle repose sur l'engagement quotidien des élus, des agents communaux, des associations, des socio-professionnels, des bénévoles et de tous ceux qui participent au dynamisme de notre territoire. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements.

Ce magazine municipal est le reflet de cette vitalité. Vous y découvrirez les projets en cours, les réalisations récentes, les événements qui rythment la vie de notre commune ainsi que les informations utiles pour le quotidien.

Je vous souhaite une excellente lecture, ainsi qu'une très belle saison à Val Cenis.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

au service de Val Cenis

Les élections municipales de mars 2026
ont ouvert un nouveau mandat pour Val Cenis. Découvrez les visages
et les missions de l'équipe qui portera les projets de la commune
pendant les six prochaines années.



**UN EXÉCUTIF AU
SERVICE D'UNE
COMMUNE UNIE**

*Le conseil municipal
de Val Cenis compte
23 membres*



Jacques Arnoux
a été réélu **Maire**
de Val Cenis.

**GRÂCE À UN MAIRE DÉLÉGUÉ
CHAQUE VILLAGE CONSERVE SON IDENTITÉ**



ADJOINTES & ADJOINTS

*des délégations
au cœur des
enjeux locaux*

L'équipe municipale s'appuie sur
6 adjointes et adjoints. Chaque
délégation couvre un domaine
clé pour l'avenir de la commune



CONSEILLÈRES & CONSEILLERS

Des délégations ciblées au sein du conseil

Pour compléter cet exécutif,
sept conseillères et conseillers
délégués apportent leur
expertise sur des sujets
stratégiques :



Bernard Dinez
Conseiller délégué
**Agriculture, forêt,
chasse et pêche**



Philippe Lepigre
Conseiller délégué
**Travaux, voiries
et réseaux**



Blandine Uzel
Conseillère déléguée
**Bâtiments patrimoniaux
et communaux**



Elodie Favre
Conseillère déléguée
**Ressources humaines et
administration générale**



Florence Mestrallet
Conseillère déléguée
**Commerces et suivi des
activités touristiques**



Olivier De Simone
Conseiller délégué
**Equipements sportifs, culturels
et domaines skiables**



Fabien Gravier
Conseiller délégué
**Développement durable
et énergies renouvelables**

LA VOIX DE VAL CENIS À L'INTERCOMMUNALITÉ

Enfin, **7 membres du conseil siègent à la
Communauté de communes Haute
Maurienne Vanoise** : **Jacques Arnoux,**
François Camberlin, Sophie Charvoz,
**Élodie Favre, Eric Felisiak, Laurent
Poupard et Magali Rouard**. Ils y
représentent la commune et défendent ses
intérêts dans les projets portés à l'échelle
du territoire. **Laurent Poupard et Eric
Felisiak** y occupent respectivement les
postes de 3^e et 8^e vice-présidents.



MAJORITÉ & MINORITÉ

un débat démocratique

Le conseil municipal
compte également
**5 autres conseillers
municipaux de la
majorité**



Charlène Jacquemmoz
Conseillère municipale
majorité



Marie Gagnière Doulat
Conseillère municipale
majorité



Thibault Flandin
Conseiller municipal
majorité



Christelle Borot
Conseillère municipale
majorité



Clément Rosaz
Conseiller municipal
majorité

**4 conseillers
municipaux
de la minorité,**
assurant une
représentation
pluraliste des idées.



François Camberlin
Conseiller municipal
minorité



Annick Giorda
Conseillère municipale
minorité



Xavier Chantry
Conseiller municipal
minorité



Catherine Eyraud
Conseillère municipale
minorité

Dossier LES PROJETS DU NOUVEAU MANDAT

Plusieurs projets structurants engagés lors du mandat précédent entrent dans leur phase concrète, certains seront livrés dans les deux ans à venir.

Projet 1 AQUASCENIS



© Atelier Marchand Architectes

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Contexte du projet

Mise en service en 2001, la piscine des Glières est aujourd'hui vieillissante : la qualité de service n'est plus au niveau attendu et les activités proposées ne correspondent plus à la demande. Cet équipement est pourtant le seul du plateau de Haute-Maurienne à permettre à la fois l'apprentissage de la natation, la pratique sportive et les loisirs aquatiques.

Sans restructuration, c'est l'accès même aux équipements aquatiques qui serait compromis sur ce territoire de montagne, classé Zone de Revitalisation Rurale depuis 2017.

Sa **rénovation et sa mise aux normes s'imposent** pour maintenir un accueil sécurisé et de qualité.

Dans un territoire rural de montagne à très faible densité de population, cette restructuration est indispensable pour :

- adapter l'offre aux **nouvelles attentes** des visiteurs de la station ;
- maintenir la **natation scolaire** en Haute-Maurienne ;
- faire du complexe un **pôle d'attractivité touristique et sportif** à l'échelle du territoire.

AU NIVEAU SCOLAIRE, la piscine des Glières est le seul outil pédagogique aquatique du plateau. Elle **accueille chaque année plus de 200 élèves, de la petite section au CM2**, pour le cycle de natation, au bénéfice de toutes les écoles de Bramans à Bonneval-sur-Arc. Faute de structure adaptée, les centres de loisirs doivent aujourd'hui se rendre sur des plans d'eau éloignés. Le futur centre aqualudique, pensé aussi pour les enfants (jeux type Splash Pad), permettra l'accueil périscolaire et de loisirs des CIAS et CCAS de la vallée.

AU NIVEAU SPORTIF, le territoire accueille de nombreux pratiquants : **amateurs, passionnés de sports outdoor, associations, club des sports, équipes en stage, équipes nationales de biathlon et de ski**. Le projet renforcera aussi l'offre d'activité physique adaptée pour les seniors de la vallée : prévention de la perte d'autonomie, lien social, remise en forme. Val Cenis et Bessans seront par ailleurs sites d'entraînement des équipes de la Fédération Française de Ski, avec le site nordique de Bessans et le site international de biathlon de Haute Maurienne Vanoise. Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, le complexe offrira ainsi les meilleures conditions de préparation et d'accueil aux athlètes des équipes de France.

AU NIVEAU TOURISTIQUE, la restructuration s'inscrit au cœur de la **diversification et de la montée en gamme** de l'offre de la station : **espace bien-être, bassin ludique, jeux pour enfants et horaires d'ouverture adaptés** répondront aux attentes actuelles des visiteurs.

LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

La réhabilitation vise aussi la **rénovation énergétique** d'un complexe très énergivore : isolation défaillante et systèmes vieillissants pèsent plus de 200 000 € TTC par an sur le budget communal (énergie, entretien, personnel).

Les consommations d'eau illustrent ce vieillissement : 10 134 m³ en 2023 pour 10 849 visiteurs, soit environ 934 litres par visiteur – plus de 30 fois la recommandation de l'ARS (30 L/nageur). Le jacuzzi et l'espace sauna/hammam sont d'ailleurs fermés depuis plusieurs années, victimes de fuites et de pannes à répétition. Le système d'alimentation en eau sera intégralement repris dans les études.

Enfin, une chaufferie à bois déchiqueté est envisagée, couplée à la chaudière existante conservée en appoint.

Elle réduira la dépendance aux énergies fossiles, valorisera le bois local en filière courte et diminuera les émissions de gaz à effet de serre de plus de 80 %.

LE PROGRAMME DE TRAVAUX

Le programme conserve les deux bassins existants et prévoit une extension de 400 m² au sol comprenant :

UN ESPACE AQUALUDIQUE :

Pour les enfants :

Splash Pad intérieur d'au moins 30 m² et Splash Pad extérieur ;

Pour les familles : un nouveau bassin ludique de 120 m².

UN ESPACE BIEN-ÊTRE ET FITNESS :

- deux salles de massage ;
- saunas finlandais et salin, hammam ;
- salle de froid type « Snowroom » ;
- jacuzzis intérieur et extérieur ;
- salle de musculation ;
- espace détente / tisanerie.

S'Y AJOUTENT :

- l'agrandissement de la zone d'accueil, avec réhabilitation des locaux, dont les zones de location et de stockage du matériel de la patinoire ;
- la réorganisation des vestiaires, sanitaires, espaces techniques et locaux du personnel ;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment PMR ;
- des objectifs d'économie d'énergie conformes au décret tertiaire : au moins 40 % de réduction de la consommation d'énergie finale et plus de 80 % d'émissions de GES en moins ;
- la réorganisation des espaces extérieurs pour faciliter l'accueil, les déplacements et améliorer la visibilité de l'équipement.

Un temps envisagée, la couverture de la patinoire a été abandonnée du fait de son coût très élevé pour répondre aux contraintes de la zone soumise au souffle d'avalanche. Les coûts d'investissement et de fonctionnement ne se justifiaient pas. Une réflexion sur un nouvel emplacement sera menée au cours du mandat.



AVANCEMENT DU PROJET

Les études d'avant-projet définitif (APD) sont achevées.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, menée par l'Atelier Marchand - cabinet haut-alpin reconnu pour son expertise architecturale en station de montagne et son expérience des structures aquatiques – travaille désormais sur la phase projet (PRO). Cette phase affine les détails techniques du projet avant la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), **dernière étape clé avant le démarrage des travaux.**





BUDGET

Le projet s'élève à une somme totale de **8 153 368€^{TTC}**

La commune financera ce projet à hauteur de **68%**

Détail du plan de financement >>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		DÉPENSES (H.T.)
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION		6 794 473,93 €
Foncier	- € parcelles communales	
Maîtrise d'Œuvre		510 793 € 8,57 % du montant des travaux
Travaux	- Programme de base	5 910 250 €
	- Optionnel patinoire extérieure	50 000 €
	- Aléas	295 513 € 5 % du montant des travaux
Coordinateur SPS		5 268 €
Contrôle technique + attestation handicapés		22 650 €
		RECETTES PREVISIONNELLES (H.T.)
AIDES PUBLIQUES - SUBVENTIONS		
DSIL		250 000 € 32%
Agence Nationale du Sport		950 000 € 4%
FAST		500 000 € 14%
Fonds Chêne ACTEE - SDES		52 500 € 7%
FDEC - Département Savoie		45 000 € 1%
Région Auvergne-Rhône-Alpes		400 000 € 1%
PART DE LA COLLECTIVITÉ - AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres		4 596 974 € 68%



Les
prochaines
étapes

Arbitrage sur la date de démarrage des travaux :
mi-octobre ou début avril ;
Finalisation du dossier PRO et rédaction du DCE
pour consulter et retenir les entreprises.

Projet 2 LOGEMENT PERMANENT : 7 SECTEURS À L'ÉTUDE

En 2022, Val Cenis compte 4 918 logements, dont les trois quarts sont des appartements et un quart des maisons. La commune, support du domaine skiable de Val Cenis, compte environ 24 000 lits touristiques, principalement répartis entre Lanslebourg, Lanslevillard et Termignon, soit plus de 77 % des logements. L'activité touristique influe considérablement sur le besoin de lits pour loger les habitants permanents et les saisonniers.

Entre 2011 et 2022, on remarque une régression notable des logements vacants, de 2,6 % à 1,8 %. Cette évolution est cependant corrélée à l'augmentation des résidences secondaires (+3 % en dix ans), là où le nombre de résidences principales a chuté de 2 % sur la même période. Ces données illustrent bien le contexte montagnard et la difficulté de se loger à l'année dans les villages supports de station de ski, où la majorité des lits touristiques sont froids hors période hivernale et où la pression foncière est forte.

En 2025, le zonage ABC du logement a été modifié par l'arrêté du 5 septembre 2025. Ce classement des zones géographiques du territoire illustre le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

La commune de Val Cenis est ainsi passée en zone BI, actant la rareté des logements permanents et l'augmentation des prix. Ce zonage est un outil essentiel pour le calcul des aides à l'accession à la propriété (Prêt à Taux Zéro, Bail Réel Solidaire, prêt social location-accession), pour le logement locatif intermédiaire (LLI) et pour la fixation des plafonds de loyers des logements sociaux financés en PLS.

Après l'identification des secteurs à construire dans le cadre de son nouveau PLU, inscrits au sein des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles, la commune poursuit son travail pour répondre aux besoins de logements des habitants permanents.



Les sept secteurs actuellement à l'étude sont tous concernés par **la servitude de résidence principale, créée par la loi du 19 novembre 2024** – article L151-14-1 du code de l'urbanisme – qui permet aux communes en zone tendue d'imposer que les logements nouveaux soient exclusivement réservés à l'habitation principale.

6 secteurs

sont concernés par une étude de faisabilité, afin d'engager une réflexion opérationnelle et une priorisation des zones identifiées à urbaniser.

Le secteur des Maristes à Lanslevillard

fait l'objet de réflexions et d'échanges approfondis afin de répondre au mieux aux enjeux du site : la configuration du terrain et la convention qui lie la mairie à l'association Edelweiss sur ce secteur.



CES SECTEURS CONSTITUENT DES ZONES POTENTIELLES D'EXTENSION DES VILLAGES, DESTINÉES À ACCUEILLIR PRINCIPALEMENT DU LOGEMENT PERMANENT.

Cette étude de faisabilité technique, urbaine et financière doit permettre à la collectivité :

- d'**évaluer et de vérifier** la faisabilité technique et réglementaire des aménagements ;
- de **définir les conditions de viabilisation** en identifiant les contraintes d'accès et de réseaux ;
- de **proposer plusieurs scénarios** d'aménagement ;
- d'**estimer les coûts** d'aménagement par opération et au global ;
- de **fournir une aide à la décision** (coût, phasage, priorisation des zones...).

À TRAVERS CETTE ÉTUDE, LA COMMUNE SOUHAITE DONC :

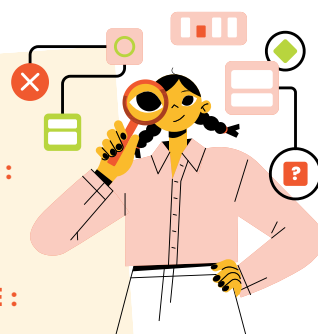
- **travailler** l'habitabilité des villages (nouvelles constructions et espaces de vie)
- **proposer** une urbanisation cohérente avec les villages existants, en tenant compte des différents documents et études ;
- **garantir** une bonne insertion paysagère des nouvelles constructions ;
- **maîtriser** la consommation foncière et optimiser l'utilisation du foncier urbanisable ;
- **étudier et proposer** une diversité d'habitat (individuel, mitoyen, petit collectif) comme de modes d'accès à la propriété (libre, social, mixité, BRS, autres) ;
- **prendre en compte** l'impact des nouvelles constructions sur l'environnement (procédés constructifs, implantation, principes de bioclimatisme, réversibilité des usages) ;
- **anticiper** les coûts et contraintes de viabilisation ;
- **évaluer** la faisabilité économique des opérations.

Les prochaines étapes

1. **sélection du prestataire parmi les 11 candidats ;**
2. **lancement de l'étude au cours de l'été ;**
3. **réflexion parallèle menée par la collectivité sur le règlement d'attribution des lots.**

COÛT DE L'ÉTUDE :
80 000 € TTC

DURÉE DE L'ÉTUDE :
6 MOIS



Projet 3 **LE MULTI-ACCUEIL DE SOLLIÈRES**



En début d'été 2025, la commune de Val Cenis a finalisé une étude de faisabilité technique et financière sur la possibilité d'évolution du presbytère de Sollières en crèche multi-accueil.

La réflexion avait été initiée face au besoin de maintenir un accueil adapté des petits de 0 – 3 ans sur le plateau du bas de Val Cenis, alors que **la fermeture des deux micro-crèches de Termignon est inévitable** : en effet, n'étant plus aux normes, la Protection Maternelle Infantile (PMI) autorise le prolongement de leur ouverture à la condition d'un projet de multi-accueil qui permettrait le maintien des places proposées à ce jour en micro-crèches.



L'étude de faisabilité, qui a confirmé la viabilité du projet, a aussi mis en exergue l'état dégradé du bâtiment et **la nécessaire destruction de celui-ci pour repartir sur une construction neuve.**

A partir d'**août 2025**, la commune a lancé une procédure de recrutement d'un cabinet d'architecture chargé de la maîtrise d'œuvre. Les architectes intéressés ont été mis en concurrence par le biais d'un concours, qui a permis d'étudier une **vingtaine de candidatures** et à l'issue duquel 3 candidats ont été invités à présenter une proposition avancée au stade d'esquisse.

En décembre 2025, le jury a retenu l'offre du groupement représenté par le cabinet **Wild Architecture**. Deux éléments ont particulièrement été soulignés : **la qualité des circulations intérieures et une enveloppe architecturale qui s'intègre dans l'environnement bâti tout en affirmant une écriture contemporaine.**

A l'issue de plusieurs réunions de travail, les plans ont pu être arrêtés en juillet 2026, en concertation avec les services de la petite-enfance du territoire et de la PMI du Département, et le permis de construire a été déposé à la suite de la validation des plans finalisés.

La démolition devrait débuter à l'automne 2026 et le chantier véritablement commencer en avril 2027, à l'issue de la saison d'hiver.



COÛT PRÉVISIONNEL GLOBAL :
4 411 000 € TTC

Projet 4

RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX



Depuis le mandat précédent, la commune a entrepris d'importants travaux de restauration de son patrimoine religieux dans l'ensemble des villages :

- **Église Saint-Michel à Lanslevillard** (classée Monument Historique) : façades, décors intérieurs et tableaux du narthex
- 921 700 € TTC, subventionnés à 54 % ;
- **Presbytère et église de Bramans** : clocher et carillon, façades de l'église et de la chapelle, mur du cimetière, abords
- 360 000 € TTC, subventionnés à 17,2 % ;
- **Église de Sardières** : toiture, enduits de façades, drainage, peintures murales intérieures, calade
- 154 500 € TTC, subventionnés à 35 % ;
- **Chapelle Saint-André à Termignon** : crépi et restauration complète du retable Saint-André
- 112 430 € TTC, subventionnés à 46 % ;
- **Église Notre-Dame de l'Assomption à Termignon** : restauration extérieure, enduits et peintures intérieures, électricité
- plus de 191 200 € TTC ;
- **Chapelle Saint-Jean-Baptiste à Lanslebourg** : sauvegarde et restauration des décors
RR - 28 900 € TTC, subventionnés à 41,5 %.

Au total, depuis 2016, la commune a engagé plus de 1 768 730 € TTC de travaux sur son patrimoine, accompagnée à hauteur de 677 425 € par la Fondation du Patrimoine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie (FDEC) et l'État via la DRAC.

DES PROJETS EN RÉFLEXIONS : LES OBJETS DU PATRIMOINE

Dans la continuité de ce travail d'entretien, et en lien avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine des différents villages, plusieurs projets de restauration des objets religieux sont envisagés d'ici fin 2027 :

- le **beffroi de la chapelle de la Paix à Bramans** : remplacement des poutres sommitales et du mouton pour la sonnerie à la main - 10 500 € TTC ;
- le **retable du Rosaire** (Sollières-Sardières), inscrit au titre des Monuments Historiques - 11 500 € TTC ;
- le **retable Saint-Jean-Baptiste** (Sollières-Sardières), inscrit au titre des Monuments Historiques - 12 750 € TTC ;
- le **tableau Apparition de la Vierge à saint Laurent** (Sollières-Sardières), inscrit au titre objet, et son cadre - 8 800 € TTC ;
- le **tableau Baptême du Christ** (église Saint-Laurent, Sollières-Sardières), inscrit au titre objet - 3 500 € TTC ;
- le **tableau Notre-Dame du Rosaire** (Sollières-Sardières), inscrit au titre objet, situé dans le retable du Rosaire - 8 400 € TTC ;
- la **croix à l'entrée du village de Lanslebourg** : réplique de la colonne à chapiteau corinthien en marbre blanc de Carrare bouchardé et de la croix en granit noir poli - 27 700 € TTC ;
- le **tableau Descente de Croix** (Lanslevillard), classé au titre objet - 7 400 € TTC.

Ces restaurations - en fonction de leurs classements et leurs inscriptions - peuvent être subventionnées jusqu'à 75% (50% par l'État sur la dépense subventionnable définie par la DRAC, 15% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 10% par le Département de la Savoie).

CONSERVER, C'EST AUSSI STOCKER

Ce travail de conservation passe également par l'identification, le classement et le stockage des objets dans un lieu sain, adapté et sécurisé. La commune et ses services techniques, en collaboration étroite avec la DRAC, le Département de la Savoie et le père Genin, étudient plusieurs options pour cet espace, destiné à accueillir les objets restaurés ou en attente de restauration.

Enfin, des études sont en cours pour doter l'**église Saint-Michel de Lanslevillard** d'un chauffage plus diffus et mieux réparti.



Projet 5 MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



*Objectifs
et état
d'avancement*

Engagé depuis 2022, ce programme de renouvellement vise à remplacer 66% des foyers lumineux de la commune (1 000 sur 1 530) par des éclairages LED.

LES LUMINAIRES LED ONT PLUSIEURS INTÉRÊTS :

un
RENDEMENT
global très
performant

(flux lumineux produit
par W consommés)

des optiques
**DIVERSIFIÉES
& PRÉCISES**

la capacité de
PILOTER
de façon précise
les installations

(allumage instantané sans temps
de chauffe, possibilité d'abaisser
les puissances nominales)

la
PÉRENNITÉ
des ouvrages

(durée de vie élevée
des sources lumineuses)



De plus, cette transformation de typologie de luminaires permet une meilleure concentration de l'éclairage sur l'essentiel : la voirie. En effet, la précision photométrique des luminaires leds nous permet d'**orienter de façon beaucoup plus maîtrisée les flux lumineux**. Cela nous permet à la fois de **mieux sécuriser** les surfaces utiles (trottoirs, cheminements et chaussées) tout en **minimisant les nuisances** et déperditions lumineuses. De ce fait, les façades (traversée de Lanslebourg notamment) sont beaucoup moins éclairées puisque ce n'est pas la vocation de l'éclairage public. Ces surfaces verticales étant très visibles dans le champ visuel, certains administrés ont donc depuis le changement l'impression que l'on éclaire moins alors qu'au contraire les espaces « horizontaux » (chaussées, trottoirs) sont mieux éclairés.

L'objectif est aussi économique, ces LED performantes permettent de **baissier** considérablement la puissance installée et donc **la consommation** finale. En effet, la puissance initiale des 975 foyers était de 104,5 kW. **La rénovation de ces 975 foyers** lumineux a permis de réduire la puissance à 37 kW, soit un **gain de 67,5% sur la puissance brute**. Grâce aux déperditions amoindries des appareillages et la mise en œuvre d'une extinction de 1h à 5h30 du matin depuis juin 2023, on estime une économie des consommations électriques sur le patrimoine rénové d'environ 80%.

BUDGET DE L'OPÉRATION TOTALE :

€ **COÛT TOTAL POUR RENOUVELER CES 975 FOYERS : 805200 € TTC**

Le temps de **retour sur investissement est de l'ordre de 10 ans** en considérant les prix d'achat du marché, le coût énergétique, les gains sur les coûts de fonctionnement (gains énergétiques et maintenance). Cela peut paraître un peu long mais c'est tout à fait cohérent avec ce que l'on constate sur d'autres opérations. De plus, l'opération s'amortit sur la durée de vie des équipements leds (25 ans à minima avec maintenance appropriée).

SUITE DE L'OPÉRATION :

Il reste environ un tiers du parc à renouveler. Certains points lumineux seront toutefois conservés en l'état, car déjà équipés en LED ou dédiés à un usage spécifique (mise en valeur du patrimoine notamment). S'y ajoute la remise en conformité des 47 armoires électriques pour clôturer cette modernisation.

Maîtrise d'oeuvre : Ombres & lumières | Travaux : Electra Savoies

Zoom LE PLU ENTRE EN PHASE FINALE

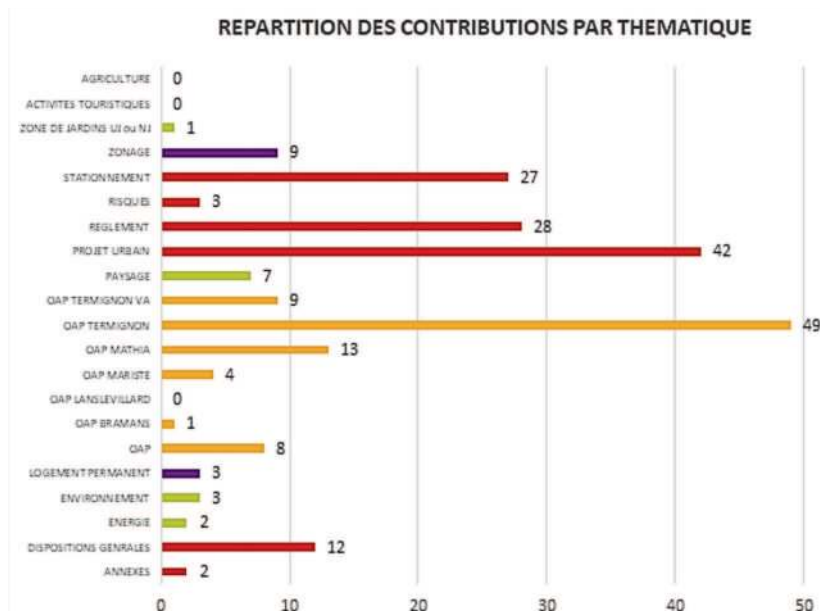


L'enquête publique sur l'élaboration du PLU de Val Cenis s'est déroulée ce printemps, du 20 avril au 29 mai 2026. Lors des six permanences (lundi 20 avril, samedi 25 avril, lundi 4 mai, lundi 11 mai, jeudi 21 mai et vendredi 29 mai 2026), le public a été reçu par la commissaire enquêtrice, Mme Alexandra Valeton. Au total, **54 personnes, représentant 38 groupes, ont été reçues**. Les contributions recueillies ont porté sur des thématiques variées : **le développement urbain, le logement, les activités touristiques, les enjeux agricoles et environnementaux ou encore certains projets localisés**. Elles ont fait l'objet d'une analyse par Mme Valeton au regard des contraintes réglementaires applicables (loi Montagne, risques naturels, équipements, préservation des espaces), sans remise en cause des orientations générales du PADD. On recense par ailleurs 166 contributions déposées sur le registre numérique entre le 20 avril et le 29 mai 2026.

L'ensemble de ces contributions a été repris dans le procès-verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête publique, remis à la commune le 6 juin par Mme Valeton. La commune y a répondu par un mémoire, transmis le 7 juillet 2026.

Le 15 juillet 2026, Mme Valeton a rendu son rapport et ses conclusions : elle émet **un avis favorable, sans réserve**, au projet de PLU de Val Cenis. Cet avis est assorti de quelques recommandations, qui seront prises en compte.

Durant l'été, **la commune ajustera le PLU pour intégrer ces recommandations et les réponses apportées aux contributions de l'enquête publique**. Le nouveau PLU sera ensuite approuvé en conseil municipal, en septembre ou octobre, avant de devenir exécutoire.



Initiative locale APPLICATION DU PATOIS DE TERMIGNON

Fruit de plusieurs années de collecte auprès des derniers locuteurs, un dictionnaire français-patois de Termignon est désormais accessible gratuitement, sur ordinateur comme sur téléphone. Une initiative de Julian Chaussonnet, habitant de Termignon.

Le patois de Termignon ne se parle plus qu'entre quelques habitants. C'est en allant à leur rencontre que Julian Chaussonnet a entrepris de le **sauvegarder**. Certains ont accepté d'être **enregistrés** : en écoutant et réécoutant ces témoignages, il a pu **analyser** leur façon de parler, constituer peu à peu **un dictionnaire** et définir une logique d'écriture pour une langue restée essentiellement orale.

Avec l'aide de Roselyne Stona, de longues heures ont été consacrées à **traduire** un maximum de mots pour enrichir cette base de données. Restait à la rendre accessible à tous : c'est chose faite avec **une application gratuite, consultable partout et à tout moment**.

Les lecteurs de la Gazette connaissent peut-être déjà Julian Chaussonnet : on lui doit notamment les textes et photos du parcours Etap 1 « À la découverte du village » (Explorer Termignon à pied).

ACCÉDEZ AU
DICTIONNAIRE



Sur téléphone : Scannez ce QR code pour ouvrir l'application.

Astuce : dans le menu de votre navigateur, choisissez « Ajouter à l'écran d'accueil » pour l'installer comme une application et la retrouver en un geste.



LA COMMUNE GÈRE 14 BUDGETS ANNEXES

dont les régies eau
et assainissement
et 1 budget principal

BILAN ANNÉE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats cumulés suivants :

FONCTIONNEMENT :
excédent de
+ 4 330 601.59 €

INVESTISSEMENT :
déficit de
- 691 404.33 €

Les dépenses de fonctionnement réalisées : **9 178 212,84 €**

Elles regroupent principalement :

- € Les frais de personnel : 2 700 085 €
- € Les dépenses d'entretien : 1 134 143 €
(voiries/ déneigement/bâtiments/réseaux eaux pluviales)
- € Les achats de fournitures : 253 478 €
(piscine, petit équipement, fleurissement, administratives, scolaires)
- € Les dépenses relatives aux fluides : 696 703 €
- € Les subventions accordées : 981 068 €
(notamment petite enfance +soutien aux associations)
- € Intérêts de la dette : 293 534 €
- € Les transports touristiques : 640 805 €
- € Les assurances : 120 556 €
- € Impôts taxes : 222 361 €
(Taxes foncières)
- € Prélèvement obligatoire : 355 510 €
pour redistribution aux intercommunalités/communes défavorisées (FPIC)
- € Elus : 130 207 €
(indemnités, déplacements, retraite, formation...)

**La commune de Val Cenis gère 5 écoles, 3 bibliothèques, 1 auditorium,
1 piscine /patinoire, des églises et chapelles classées et non classées...**

Les recettes de fonctionnement réalisées : **13 508 814,42 €**

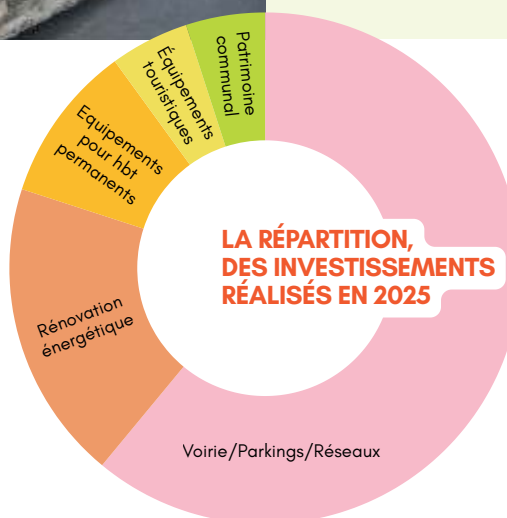
Ce sont les ressources perçues pour financer le service public et pour garantir le maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. Les principales recettes perçues sont :

<i>Impôts et taxes</i> 65% 8 551 222,00€	<i>Produits de services & gestion courante</i> 20% 2 652 070,00€	<i>Dotations et participations</i> 13% 1 736 348,00€
Dont : Impôts locaux 5 760 815€ Taxes de entreprises en réseaux 619 635€ Taxes remontées mécaniques 585 368€ Dotation Solidarité Communautaire 522 892€ Taxe sur pylônes électriques 206 752€	Dont : Revenus des immeubles et loyers campings 671 980€ Redevances d'occupation domaine public (Tignes, terrasses, fermages) 519 729€ Produits forestiers 172 673€ Navette entre deux eaux 25 000€ Base de loisirs des Glières 94 560€	Dont : Dotations et allocations compensatrices 721 642€ Dotation forfaitaire 318 356€ Dotation Solidarité rurale 252 425€ Garantie commune Nouvelle 141 779€ Dotation aménité rurale 100 000€

Les dépenses d'investissement réalisées : 6 393 766,81 €

Les dépenses sont liées aux travaux d'amélioration/de création des équipements pour les habitants et à la mise en œuvre d'actions pour l'attractivité du territoire.

QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025 :



Les recettes d'investissement réalisées : 5 702 362,48 €

Les recettes d'investissement **permettent de financer les investissements**. Elles sont notamment constituées de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune, résultat d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Outre la CAF, la commune perçoit la Taxe d'aménagement, des subventions de différents partenaires ainsi que le remboursement de la TVA sur certains de ses travaux.

LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- € Excédent de fonctionnement 2024 dédié à l'investissement : 4 000 000 €
- € Remboursement TVA/travaux (FCTVA) : 620 570 €
- € Subventions : 617 512 €
(Europe, Etat, Région, Département...)

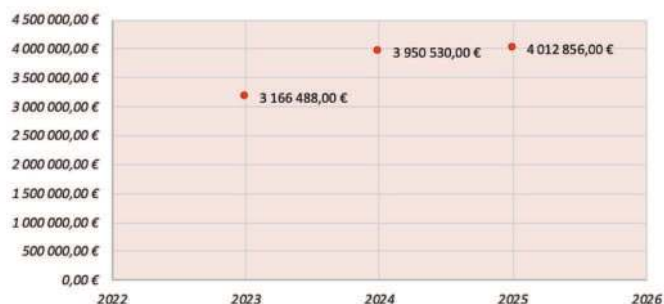
COMMENT SONT CALCULÉS LES IMPÔTS LOCAUX ?



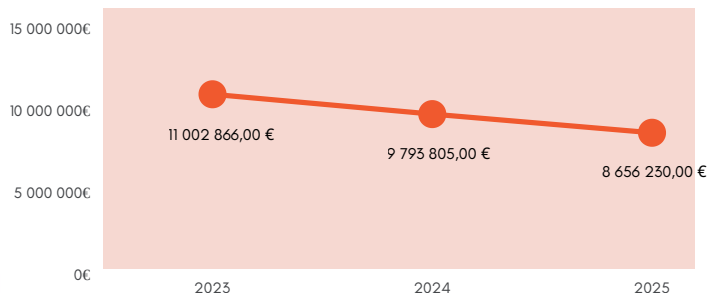
Les taxes sont **calculées d'après la valeur locative des biens au 1^{er} Janvier**. Ces bases font l'objet d'une revalorisation automatique et annuelle, **indexée notamment sur l'inflation et fixée par la Loi de Finances**. Le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,0168 (soit une augmentation de 1,68% des bases) – Pour 2026, les bases ont été augmentées de 0,8%.

Les taux sont votés par la commune chaque année (pas de hausse depuis 6 ans)

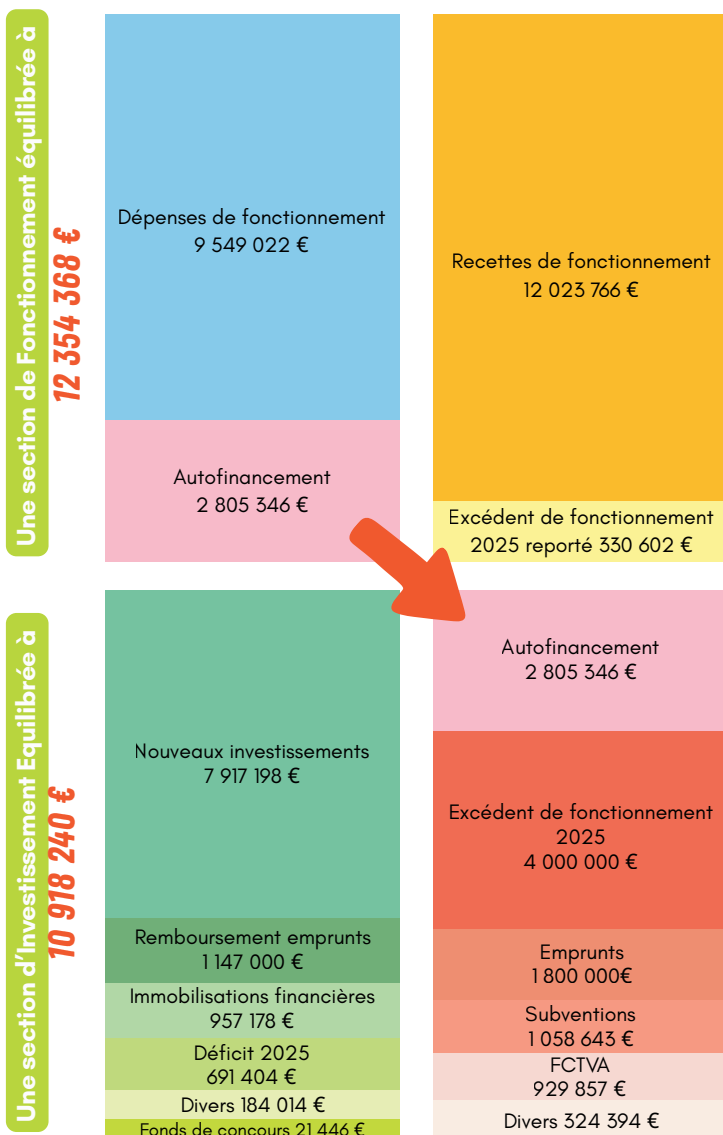
LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



L'ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÙ DE LA DETTE DU BUDGET DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE



PRÉVISION 2026 BUDGET PRINCIPAL



Les dépenses réelles de fonctionnement prévues :

- € Les frais du personnel : 2 860 000 €
(Hausse des cotisations)
- € Les dépenses d'entretien : 1 302 000 €
(voiries/déneigement/bâtiments/ réseaux)
- € Les achats de fournitures : 295 900 €
(piscine, petit équipement, voirie, fleurissement, administratives, scolaires)
- € Les dépenses relatives aux fluides : 730 000 €
- € Les subventions accordées : 1 031 650 €
(et notamment petite enfance + soutien aux associations)
- € Les transports touristiques : 620 000 €
- € Prélèvement obligatoire FPIC : 387 600 €
- € Intérêts de la dette : 272 200 €
- € Impôts, taxes : 232 500 €
(taxes foncières)
- € Elus : 160 050 €
(indemnités, déplacements, retraite, formation...)
- € Les assurances : 125 000 € (+44%)

Les dépenses d'Investissement réelles prévues :

10 875 830 €

- € Les investissements nouveaux : 7 917 197 €
- € Remboursement du capital des emprunts : 1 152 000 €
- € Déficit reporté : 691 404 €
- € Fonds de concours : 89 050 €
- € Besoin équilibre des budgets annexes : 707 177 €

Les recettes réelles de fonctionnement prévues :

Impôts et taxes 70% 8 460 346€	Dont :	Produits de services & gestion courante 17% 2 069 129€	Dont :
	Impôts locaux		Revenus des immeubles et loyers campings
	5 798 663€		697 000€
	Taxes d'entreprises en réseaux		Redevances d'occupation domaine public (Tignes, terrasses, fermages)
	615 000€		291 634€
	Taxes remontées mécaniques		Remboursement des frais
	500 000€		323 900€
	Dotations Solidarité Communautaire		Base de loisirs des Glières
	567 771€		72 000€
	Taxe sur pylônes électriques		
	200 000€		
			Dotations et allocations compensatrices
			751 009€
			Dotation Globale de fonctionnement
			222 849€
			Dotation commune nouvelle
			218 978€
			Dotation Solidarité rurale
			270 741€
			Partenariat SEM & PNV
			178 000€
			Dotation aménité rurale
			100 000€

Les Investissements nouveaux 2026

Les recettes d'Investissement réelles prévues :

- € Excédent de fonctionnement 2025 dédié à l'investissement : 4 000 000 €
- € FCTVA - Compensation de la TVA / travaux : 929 857 €
- € Taxes d'aménagement : 25 000 €
- € Subventions : (Europe, Etat, Région, Département...) 1 058 643 €
- € Emprunt : 1 800 000 €

312 299 €	Etudes de faisabilité, PLU, subventions équipements.
1 291 685 €	Acquisition de terrains, forêt, matériel, mobilier, outillage, installations de voirie, matériel informatique, véhicules, engins...
6 452 142 €	Equipements touristiques (2 979 762 €), Voiries/parkings/réseaux (1 336 332 €), équipements pour habitant permanent (928 334 €), Patrimoine communal (880 000 €). Rénovation énergétique (327 712 €),

Poursuites des Travaux commencés : (liste non exhaustive)

Intitulé du projet	Montant *
Rénovation & agrandissement de la piscine/ Lanslevillard	2 500 000,00 €
Garderie Multi-accueil plateau du bas/Sollières	734 700,00 €
Travaux régies - Rue de l'Outraz / Bramans	256 921,00 €
Travaux d'enfouissement réseaux sec /Sollières	200 000,00 €
Travaux régies - Réseaux rue du pontST André et rue des alpes, rue Bonnevie, rue des chats / Termignon	190 000,00 €
Rénovation éclairage public / Val-Cenis	140 000,00 €
Aménagement de la porte de Bellecombe / Termignon	100 139,00 €
Réhabilitation mur du jardin / Lanslebourg	99 666,00 €
Rénovation thermique bâtiment groupe scolaire / Lanslebourg	95 893,00 €
* montant prévu au budget primitif 2026 - distinct du coût total du projet	



INFOS PRATIQUES



SE CHAUFFER AU BOIS DE NOS FORÊTS

Mode d'emploi

La forêt communale de Val Cenis fournit chaque année du bois de chauffage aux habitants. Deux modes d'attribution existent : l'affouage et la cession de bois. On vous explique.

DEUX VOIES POSSIBLES

Première option : l'affouage, une pratique ancrée dans la tradition communale. Les lots sont attribués par tirage au sort ; il suffit de s'inscrire en mairie, puis de se présenter le jour du tirage.

Seconde option : la cession de bois, qui se traite directement auprès du technicien forestier de l'ONF, chargé d'établir le contrat de vente.

Quel que soit le mode d'attribution retenu, **un contrat** est systématiquement signé et le règlement s'effectue par chèque adressé à la mairie. Le bois est réservé à l'usage personnel du foyer. Enfin, le fonctionnement pouvant varier d'une commune historique à l'autre, n'hésitez pas à vous rapprocher du technicien de votre secteur.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

L'exploitation forestière ne s'improvise pas : équipements de protection obligatoires, et on ne travaille jamais seul. Bonne nouvelle : **la commune propose des formations à l'utilisation de la tronçonneuse, animées par un professionnel de l'ONF. Renseignez-vous en mairie.**

VOS TECHNICIENS ONF :

Office National des Forêts

Bramans : Maryne Bonnin

- maryne.bonnin@onf.fr - 06 13 78 65 16

Sollières-Sardières / Termignon : Samuel Fersing

- samuel.fersing@onf.fr - 06 24 97 32 02

Lanslebourg / Lanslevillard : Alexandre Filliol

- alexandre.filliol@onf.fr - 06 24 97 32 11

LE LOUP ET LA PROTECTION DES TROUPEAUX

Les règles évoluent

Présent sur les alpages de Haute-Maurienne Vanoise, le loup fait l'objet d'un cadre juridique précis, qui vient d'évoluer significativement.

Espèce protégée au niveau européen, **il ne peut être tué que dans des conditions strictement encadrées**. La loi distingue quatre types d'intervention : **l'effarouchement** (sons, lumières), accessible à tout éleveur sans démarche préalable ; **le tir de défense simple**, sur un loup en train d'attaquer ; **le tir de défense renforcée**, réservé aux agents habilités en zones à attaques répétées ; et **le tir de prélèvement**, pour réguler une meute problématique, sur autorisation préfectorale.

Les alpages de **Val Cenis figurent parmi les zones les plus exposées de Savoie** : ils sont classés en cercles 0 et 1 par les arrêtés préfectoraux en vigueur, ce qui correspond aux secteurs où la prédation est la plus intense et la plus documentée.

Depuis le 1er avril 2026, les éleveurs d'ovins et de caprins situés dans ces zones n'ont **plus besoin d'un arrêté préfectoral individuel pour le tir de défense simple** : une déclaration en ligne auprès de la DDT suffit désormais. Pour les bovins et équins, l'autorisation préfectorale reste obligatoire, mais sa durée de validité est portée à 5 ans - une simplification qui bénéficie directement aux éleveurs de notre commune.



LE PCS ET LE DICRIM

Les risques majeurs

Val Cenis est un territoire de montagne exposé à **15 types de risques majeurs** : inondations, avalanches, mouvements de terrain, risque sismique, radon, transport de matières dangereuses, entre autres.

La commune a actualisé son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en 2026. Élaboré conjointement au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), **ce document réglementaire recense les risques présents sur le territoire, indique les bons réflexes à adopter et les moyens d'alerte disponibles.**

À CONSERVER CHEZ VOUS.

Pour en savoir plus :
DDT de Savoie - Direction départementale des territoires.



VIE LOCALE

ANIMAUX CURIEUX

Dans la montée du Mont Cenis

Une scénarisation de l'Escargot au profit de la faune locale !

Cet hiver en dévalant la piste de l'escargot, ou cet été en roulant vers le Mont-Cenis, vous avez sans doute aperçu un renard à l'affût prêt à bondir, un bouquetin escaladant un rocher ou des tétras, un aigle et d'autres oiseaux sur le point de s'envoler... D'autres animaux sauvages de nos montagnes (chamois, marmottes, cerfs...) viendront petit à petit les rejoindre, pour atteindre **une dizaine de sculptures** au total.

Ces œuvres taillées en pin cembro, bois local, ont été réalisées à la demande de la SEM de Val Cenis **par Christophe Chappellaz**, artiste de la vallée de la Maurienne à qui l'on doit également les animaux qui jalonnent les rues et les alentours du village de Termignon.



© SEM de Val Cenis

Chaque œuvre s'accompagne d'un petit texte, écrit en collaboration avec le Parc National de la Vanoise, qui présente l'espèce et donne quelques anecdotes et conseils pour mieux la comprendre et donc mieux la protéger (comment éviter de les déranger, par exemple).

La route du Mont-Cenis, qui devient l'hiver la plus longue piste verte d'Europe, se transforme ainsi en véritable itinéraire artistique et pédagogique.

COMMENT ÊTES-VOUS ALERTÉS ?



En cas d'alerte, un signal est diffusé, notamment au-travers du Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP). Il est émis par une **sirène en cas de phénomène naturel ou technologique majeur pour avertir la population.**

Des essais de sirène ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi. Ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée d'une minute chacune séparés par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. **Ce signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Sollières et Sardières ne sont pas équipées de sirènes. Ce sont donc les clochers qui pourront être utilisés dans le cas d'évacuation.**

D'autres équipements sont également utilisés tels que le haut-parleur, le service audiophone, le système FR-ALERTE, le pré-enregistrement de SMS, la plate-forme d'appels, la liaison radio, internet, les réseaux sociaux, Panneau Pocket, etc.

JOURNÉE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Initiatives citoyennes

Le 25 avril dernier, les habitants se sont mobilisés pour la traditionnelle matinée de ramassage des déchets, initiative citoyenne qui a permis une opération de nettoyage après la saison d'hiver.

Les zones d'intervention sur toute la commune ont été nombreuses : berges, rues principales, lignes sous les remontées, zones résidentielles permettant ainsi une couverture efficace.



Cet événement n'est pas seulement une opération de nettoyage qui permet de réduire la pollution et protéger la biodiversité locale, il est aussi **une opportunité pour partager un moment convivial intergénérationnel avec un repas offert** qui s'est déroulé à la salle de fêtes de Termignon. La municipalité tient à remercier les participants qui étaient de tout âge : des enfants aux aînés cela offre le témoignage d'un engagement civique collectif pour le territoire.



NOUVEAU CINÉMA

à Val Cenis Lanslebourg

Le cinéma La Ramasse disposait d'une salle de 180 places. Au fil des années, le bâtiment s'est progressivement dégradé et de **nombreux problèmes techniques** sont apparus, affectant régulièrement les conditions de projection ainsi que l'accueil du public. Face à cette situation, il est devenu nécessaire de trouver une **solution durable** permettant de garantir un équipement performant et une qualité d'accueil à la hauteur des attentes des spectateurs, qu'ils soient habitants du territoire ou visiteurs touristiques.

L'**Auditorium Laurent Gerra** s'est naturellement imposé comme une opportunité. Idéalement situé dans la rue principale de Val Cenis Lanslebourg et aujourd'hui sous-exploité, il dispose des caractéristiques techniques nécessaires pour accueillir une activité cinématographique dans d'**excellentes conditions**.



Ce projet ne se limite pas à un simple changement de lieu. Il marque une nouvelle étape dans le développement de l'offre cinématographique du territoire, avec l'ambition de proposer une expérience plus confortable, plus immersive et mieux adaptée aux attentes du public. **En plus de cela, la salle de cinéma est ouverte toute l'année !**

Le cinéma est en effet un véritable lieu de vie. Il favorise le bien-être, l'ouverture culturelle, la découverte et le lien social. C'est pourquoi ce transfert s'accompagne également d'un renforcement du service cinéma. **Deux projectionnistes** assurent désormais l'exploitation de la salle, en complément de l'exploitation du cinéma L'Embellie de Fourneaux. Cette organisation permet d'élargir la programmation, avec **davantage de séances** proposées du mercredi au dimanche et une offre horaire plus diversifiée.

Par ailleurs, l'un des projectionnistes est spécifiquement chargé du **développement de l'activité**. Sa mission consiste à imaginer et mettre en œuvre de nouveaux rendez-vous autour du cinéma : projections thématiques, rencontres avec des réalisateurs ou des intervenants, ciné-débats, événements à destination des scolaires, des associations ou de tous les publics.



LE PROJET DE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ CINÉMA S'EST AINSI CONSTRUIT AUTOUR DE PLUSIEURS OBJECTIFS :

Installer un équipement de projection moderne avec notamment un projecteur laser de dernière génération, garantissant une **QUALITÉ D'IMAGE ET DE SON optimale**

Créer un véritable espace d'accueil et de billetterie dans le hall de l'auditorium afin d'**D'AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE** des spectateurs dès leur arrivée

Renforcer le confort en salle grâce au projet de renouvellement des fauteuils et à une réflexion globale sur la **QUALITÉ D'ACCUEIL**



L'OBJECTIF est de faire de cette salle de cinéma un véritable lieu de diffusion culturelle et d'animation du territoire, bien au-delà de la programmation cinématographique traditionnelle.

**GROUPE
WHATSAPP
DES CINÉMAS
DE HAUTE
MAURIENNE
VANOISE**

Rejoignez le groupe pour recevoir la programmation du jour, les infos de dernière minute et voter pour les prochains films !



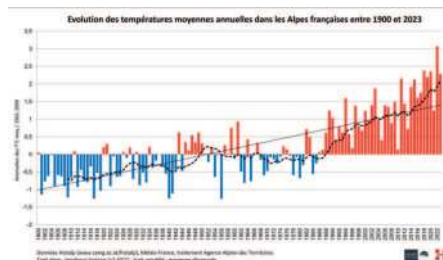
TRIBUNE DE L'OPPOSITION

"Vivre la démocratie à Val Cenis"

SUR LE GRILL

42°C EN PLAINE, 30°C À VAL CENIS - RÊVE ET RÉALITÉ

Avant - il y a longtemps - l'été était raisonnablement chaud, et Val Cenis proposait un havre de bien-être aux vacanciers fuyant ce qu'on appelait alors les fortes chaleurs en ville, c'est à dire 30°, voire un peu plus.



Maintenant : incendie à la mi-avril sur St Jean, dislocation du glacier de la Vanoise en mai, baisse des rendements fourragers en juin.

En juillet, tandis que la canicule sévit partout, campagne de publicité de Val Cenis : « Montagne à la fraîche ». Pour autant, est-il opportun de vanter de cette manière les mérites de notre destination ? Ne faudrait-il pas davantage de retenue dans un monde qui souffre ?

Autre interrogation : comment, avec le dérèglement climatique, devons-nous réorienter nos choix budgétaires ? Le gouvernement est plus prompt au réarmement militaire qu'à la défense de l'environnement.

A contre-temps, l'État réduit drastiquement les dotations du Fond Vert destinées à la rénovation thermique des bâtiments - les écoles, les hôpitaux, les accueils spécialisés pour les plus fragiles. Et comment, localement, relancer une politique valorisant le bâti existant, plutôt que développer de nouveaux habitats touristiques dans cet environnement si changeant ?

Le PLU est bientôt soumis à approbation. Mais les nouvelles unités touristiques prévues sont-elles encore viables ? Sont-elles même souhaitables ? Demain, dans un monde à 45°, l'étude Climsnow sera-t-elle encore notre boussole ?



Glacier de l'Arpont en 1997



Glacier de l'Arpont en 2018



PROJECTION 2045
Fonte du glacier
Scénario de référence (RCP4.5)

Sans transition : une personne sur trois s'est rangée du côté de « Vivre la Démocratie à Val Cenis », ce qui représente une progression de 6 points par rapport à 2020. Par le jeu de la prime majoritaire, nous sommes seulement quatre au conseil municipal, et un seul représentant dans chaque commission. Nous demanderons à ce que notre sensibilité y soit davantage représentée, et qu'elle contribue au débat.

N.B. : chronique rédigée avant les événements climatiques dramatiques de l'été.

PORTRAIT

un agent communal

Originaire de Savoie, ayant poursuivi sa carrière en Haute-Savoie depuis l'année 2001 sur des postes de Direction Adjointe ou Direction Générale, Jean-Yves Marin a pris ses fonctions de directeur général des services communaux le 15 juillet 2026 compte tenu du départ à la retraite de Mme Véronique Anselmet.



Il aura pour mission d'assister les élus dans les prises de décisions et de diriger les services pour atteindre les objectifs assignés.

Dans un contexte financier national qui va certainement être plus contraint à l'avenir, Jean-Yves Marin devra contribuer à rendre réalisable les projets structurants pour le futur de la Commune de Val Cenis tout en assurant également l'entretien / amélioration des équipements et du patrimoine existants ainsi qu'un fonctionnement optimisé des services à la population.

Son rôle d'encadrement et de mobilisation des équipes aura pour objectif la réussite collective. Pour y parvenir, il aura aussi pour mission de veiller à y associer tous les différents partenaires de la Commune (acteurs institutionnels et touristiques, socio-professionnels, profession agricole, associations etc...).

66 UNE PAGE SE TOURNE



Véronique Anselmet

*Une carrière
au service de
l'intérêt général*

Après 38 ans de service public, Véronique Anselmet a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2026.

Entrée en 1988 à la mairie de Bonneval-sur-Arc, elle poursuit en 2008 son parcours à la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, à Lanslebourg, puis à Modane, à la suite de la fusion des Communautés de Communes. Recrutée en 2018 en qualité de Responsable comptabilité-finances de la commune de Val Cenis, ses compétences lui permettent d'accéder au poste de Secrétaire Générale des Services en 2020. Durant toute sa carrière, elle a su incarner les valeurs du service public : rigueur, écoute et engagement au service de l'intérêt général.

Véronique Anselmet a accompagné les élus avec compétence, rigueur et professionnalisme. Elle a été au cœur de nombreux dossiers structurants pour l'avenir de Val Cenis et a largement contribué à faire avancer des projets essentiels, comme le dossier de « station classée de tourisme ». Par son expertise et sa disponibilité, elle a conseillé les élus, sécurisé les décisions, organisé les services, accompagné les agents dans leur quotidien et garanti la continuité du service public. Elle a également traversé une période particulièrement intense pour notre commune, marquée par la consolidation de la commune nouvelle, la crise sanitaire, de nombreuses évolutions réglementaires ainsi que des réformes budgétaires et comptables.

Chaque fois, elle a fait preuve d'un engagement constant, d'une grande maîtrise et d'un profond sens du service. Pour toutes ces années consacrées au service de notre territoire, nous tenons à lui adresser nos plus sincères remerciements. Nous lui souhaitons une longue, heureuse et paisible retraite, entourée des personnes qu'elle aime.

NOS JOIE NOS PEINES

Lanslevillard

Décès :

MARCELLIN Marie-Claire, née
FILLIOL : 28/09/2025
MANUEL Pierre : 15/01/2026
RAVIER Bernard : 23/01/2026
GALKOVSKY Marie Rose, née
DAMÉ : 11/06/2026

Lanslebourg

Naissances :

PASQUIER Martin : 04/09/2025
SUIFFET Agathe : 20/03/2026
TOURT Thaïs : 07/04/2026

Mariage :

FIORESE Victor et Amandine
DURAND : 23/08/2025
GAGNIERE Alexia et CHATELIN
Maël : 06/10/2025
GAGNIERE Marie et DOULAT
Jeremy : 25/10/2025

Décès :

JORCIN Emile : 19/12/2024
TOURT Eliane née GAGNIÈRE :
08/09/2025

Sallières-Sardières

Naissance :

AUCLAIR Romain : 07/11/2025
BONNIER Jade : 23/12/2025
CHARVOZ Palome : 17/02/2026

Décès :

CLÉVY Marie Françoise Née
BARGAUD : 05/06/2026

Bramans

Naissances :

GROSSET Emy : 23/06/2025
VENI Juliette : 07/07/2025
FAVRE Emile : 07/08/2025
BOILLOT Cléa : 08/08/2025
BOILLOT Lara : 08/08/2025
PONTET Salomé : 25/02/2026
FLANDIN Maïa : 11/04/2026

Décès :

BOILLOT Joëlle née ESCOFFIER :
31/05/2025
GUILLOTEAU André : 31/05/2025
PECCOZ Gérard : 24/07/2025
MARGOT Jean-Paul : 07/11/2025
PALMIER Jeanne née CHALLIER :
22/01/2026
FAVRE Hélène : 31/03/2026
FAVRE Christiane née FRESSARD :
19/04/2026

Termignon

Naissances :

RICHARD Albane : 17/01/2025
ANGLAY Victor : 27/10/2025
HARS Anaëlle : 30/11/2025
PERIER-MUZET Lucien :
30/12/2025
DURAND LOMBARD Anatole :
05/01/2026
DUQUERROUX Agathe :
24/02/2026
PLAISANCE Basile : 24/04/2026

Mariage :

FERSING Samuel et URLACHER
Elina : 19/07/2025
GRAND Nicolas et PACCARD
Lucie : 13/06/2026

Décès :

ROSAZ Irène née TREMEY :
28/12/2025
BONATO Césarine née ARNAUD :
25/01/2026
LOMBARD Marie-Louise Née
THOMAS : 10/02/2026
ROSAZ Albert : 16/02/2026
PERINO Gérard : 04/04/2026



ELLES ET ILS ENTREPRENNENT

Termignon

REPRISES

Supermarché SHERPA,

1 Place de la Vanoise, repris par M. SERAIN Laurent, SAS DELICE ALPIN

Chez Ginette, 2 Place de la Vanoise : Bar-Restaurant repris par Sophie VISSOUD, SAS GINETTE

Refuge d'Entre deux Eaux repris par M. LAHOURGUETTE, SAS Entre Deux Montagnes

Refuge du Lac Blanc repris par M. RICHARD Olivier et Mme GURCEL Caroline, SARL COGURI

Refuge de la FEMA repris par M. et Mme MEIGNAN Aurélien et Nadjeđa

Hôtel-Restaurant LA TURRA, 20 Rue de la Parrachée, repris par Mme Laure MILCENDEAU, SARL EST EN OUEST

Bramans

Ouverture Refuge

de Bramanette : exploité par Mme Lydia BOUILLOT

Sallières-Sardières

Le garde-manger

(Chez Mumu) : exploité par Mme FERREIRA Muriel, Lieudit Le Prenai, Sardières

Lanslebourg



REPRISES

MAISON FRANÇOIS

Boulangerie-pâtisserie : 63 Rue du Mont Cenis, repris par M. FRANÇOIS Cyril et Mme Emilie GONIN

LE PIC DU 35 Bar-Restaurant : 35 Rue du Mont Cenis, repris par Mme Christelle ZAPILLON

CHEZ LOUIS Bar-restaurant, 76 Rue du Mont Cenis, repris par Mme ROUX Béatrice

LA BOMBARDE Restaurant pizzeria sur place et à emporter, après-ski Le Critérium, 10 impasse Pré Novel, créé par M. et Mme DALCIN Pierre-Emmanuel et Sabrina

LE VERTIGE Bar - restaurant, Les Alpagnes, 2 Impasse Pré Novel - repris par M. Cédric BERMOND

RETOUR A SOI

massage bien-être, massage thérapeutique, shiatsu détente, réflexologie palmaire et plantaire, micro kiné, cours de Pilates en groupe Emeline KLEINPLITZ, 51 Rue du Mont Cenis

ANCIEN CABINET MÉDICAL :

regroupant des professionnels et praticiens de santé, 43 Rue du Mont Cenis et 12 Rue du Ventier : **Lucie LAMARE**, diététicienne / **Alexia GAGNIERE**, massage kinésithérapie et cours de yoga / **Clémentine BONNIER**, ostéopathe / **Claire BURDIN**, accompagnement parental en Haute-Maurienne-infirmière-puéricultrice

Lanslevillard

REPRISES

La Ferme Mauriennaise :

143 Rue Saint Landry, fromagerie et produits régionaux

Le Gypaète : 191 rue Saint Landry, restaurant

Chez Peppone : 201 Montée du coin, pizzeria

Skiro : 293 rue des Rochers, restaurant.

LE SITE DE LA COMMUNE

www.commune-valcenis.fr est le site

de référence de la commune de Val Cenis. Informations réglementaires mais aussi description des projets en cours, accès aux services de la commune, procès-verbaux de conseil et leurs archives,...

Nous faisons en sorte d'améliorer l'accès à l'information pour vous servir continuellement.



LES RUBRIQUES



Demande de **carte d'identité** ou de **passport**

Elections

Nouveauté **permis de conduire**

Organigramme des **services** de la commune

Informations et alertes en cours



**Vous voulez un renseignement,
signaler un problème ?
Vous avez des questions ?
Rendez-vous sur le formulaire de contact du
site internet de la commune de Val Cenis :**

commune-valcenis.fr

Bibliothèque

**Le catalogue digital
de notre bibliothèque**

biblio.mairie-valcenis.fr



Contacter la mairie

**Vous avez des projets, vous montez une
association, vous souhaitez vous engager
dans notre territoire ?**

accueil@mairie-valcenis.fr

04 79 20 51 49



Agences postales communales :

du lundi au vendredi
<https://localiser.laposte.fr/savoie/val-cenis/val-cenis-730560>



Transports :



- Service régulier de transports
- Co-voiturage
- Transports scolaires
- Je Dis Bus

QUESTIONNAIRE SÉCURITÉ



Dans l'objectif d'améliorer la sécurité dans nos villages, la municipalité lance un questionnaire afin de dresser un constat sur la sécurité routière et les stationnements dans nos villages.

**Vos réponses permettront d'identifier
les difficultés rencontrées
et d'orienter les futures actions
de la commune.**



**Merci de répondre
en indiquant
votre village
de résidence à la
première question
du questionnaire.**

VAL CENIS DANS VOTRE POCHE

PanneauPocket, l'information municipale au quotidien

Recevez en temps réel les informations officielles de la commune : travaux, coupures d'eau, sécurité, informations pratiques. L'application est gratuite, sans création de compte et fonctionne sur tous les smartphones. Il suffit de la télécharger et d'ajouter Val Cenis à vos favoris.

L'agenda en ligne, toutes les animations du territoire

Marchés, concerts, expositions, rendez-vous sportifs ou animations saisonnières : retrouvez toutes les manifestations de Val Cenis dans un agenda mis à jour en continu, avec les dates, horaires, lieux et informations pratiques.

PanneauPocket



L'agenda en ligne



À BIENTÔT !
à Val Cenis !